

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 34/008/2009 – ÉFAI

6 mai 2009

AU 121/09 Craintes pour la sécurité / Menaces de mort

GUATEMALA **Les membres du personnel de l'Association pour l'étude et la promotion de la sécurité en démocratie (SEDEM) et de l'Unité de protection des défenseurs des droits humains (UPDDH)**

---

Neuf membres du personnel de deux importantes organisations guatémaltèques de défense des droits humains, dont le siège se trouve à Guatemala, ont reçu plus de 40 SMS contenant des menaces de mort. L'un d'entre eux a même été suivi par des inconnus armés. Ces SMS font référence à leur travail de lutte pour la justice à la suite des crimes commis pendant la guerre civile (1960-1996). La vie de ces militants pourrait être menacée.

Entre le 30 avril et le 5 mai, neuf membres du personnel de l'Association pour l'étude et la promotion de la sécurité en démocratie (SEDEM) et de l'Unité de protection des défenseurs des droits humains (UPDDH) ont reçu plus de 40 SMS. Dans certains cas, un même message a été envoyé à plusieurs d'entre eux. Ainsi, le 2 mai, deux personnes ont reçu le message suivant, orthographié de manière incorrecte : « *Vous avez une heure, c'est le dernier avertissement. Arrêtez de nous provoquer, dossiers militaires déclassifiés. On tuera d'abord vos enfants, et vous après.* » Ces deux organisations ont demandé à Amnesty International de ne pas mentionner le nom des destinataires de ce message.

Le 4 mai, deux hommes non identifiés dans une voiture vert foncé aux vitres fumées se sont garés devant la maison de l'une de ces personnes. Celle-ci a prévenu la police, qui a interrogé les suspects sur place. La police a ensuite informé la victime que ces deux hommes étaient armés et qu'ils disposaient d'un permis de port d'arme valide. Les policiers ont également expliqué qu'ils les avaient laissé partir car ils ne disposaient d'aucun élément de preuve indiquant qu'ils représentaient une menace. La même matinée, deux autres membres du personnel ont reçu le SMS suivant : « *Je te surveille [...] Tant mieux que tu ne sois pas allé au travail, j'ai les yeux rivés sur toi. Fils de pute [...] Tu as peur.* »

Cette série de menaces de mort et de manœuvres d'intimidation semble être liée à la campagne que la SEDEM et d'autres organisations guatémaltèques de défense des droits humains mènent en faveur de la divulgation de tous les dossiers militaires contenant des informations sur les violations flagrantes des droits humains commises pendant la guerre civile. Le 9 février 2009, à l'issue d'une bataille judiciaire de près de trois ans, la Cour constitutionnelle a ordonné aux autorités guatémaltèques de lui remettre certains de ces dossiers. Le gouvernement s'est en partie conformé à cette décision le 6 mars mais a déclaré que le reste des dossiers avait disparu. Le parquet a été chargé d'enquêter sur la perte des dossiers manquants.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SEDEM milite en faveur d'une réforme de la police et de l'armée depuis 2000 et mène une campagne en faveur de la déclassification des informations relatives aux violations des droits humains commises pendant la guerre civile. Elle a également formé des défenseurs des droits humains à l'évaluation des risques et aux mesures d'autoprotection.

L'UPDDH travaille avec et pour les défenseurs des droits humains au Guatemala. Depuis 2000, elle a recueilli des informations concernant des milliers d'agressions, de menaces, de manœuvres d'intimidation et même d'homicides dont ont été victimes des militants guatémaltèques en raison de leurs activités légitimes. Elle leur a aussi apporté une aide quant aux procédures juridiques et au suivi auprès des autorités.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous inquiet pour la sécurité de tous les membres du personnel des organisations guatémaltèques de défense des droits humains SEDEM et UPDDH ;
- exhortez les autorités à prendre des mesures afin de protéger efficacement ces personnes, dans le strict respect de leurs souhaits ;
- engagez-les à diligenter dans les meilleurs délais une enquête approfondie et impartiale sur ces événements, à en rendre les conclusions publiques et à déférer à la justice les responsables présumés ;
- rappelez aux autorités qu'en vertu de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, les défenseurs des droits humains sont en droit de mener librement leurs activités sans restriction ni crainte de représailles.

**APPELS À :**

Président de la République :

Lic. Álvaro Colom  
Presidente de la República  
Casa Presidencial, 6ª Avenida, 4-18, Zona 1.  
Ciudad de Guatemala, Guatemala

**Fax :** +502 2221 4423  
+502 2238 3579

**Formule d'appel :** *Estimado Sr. Presidente, / Monsieur le Président,*

Ministre de l'Intérieur :

Sr. Salvador Gándara  
Ministro de Gobernación  
6ª Avenida 13-71, Zona 1,  
Ciudad de Guatemala, Guatemala

**Fax :** +502 2413 8658

**Formule d'appel :** *Estimado Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général et responsable du ministère public :

Lic. José Amílcar Velásquez Zárata  
Fiscal General de la República y Jefe del Ministerio Público  
8ª Avenida 10-67, Zona 1, Antiguo Edificio del Banco de los Trabajadores,  
Ciudad de Guatemala, Guatemala

**Fax :** +502 2411 9124  
+502 2411 9326

**Formule d'appel :** *Estimado Sr. Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,*

**COPIES À :**

Asociación para el Estudio y Promoción de la Seguridad en Democracia (SEDEM)  
6 Avenida 1-73 Zona 1  
Ciudad de Guatemala, Guatemala

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 17 JUIN 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**